

le Mémento de l'administrateur

RETRAITE COMPLÉMENTAIRE

agirc et arrco

LES CHIFFRES DU MOIS

Sur **420 000**

entreprises qui ont adopté la DSN,
88 % d'entre elles sont des TPE/PME.

Source : GIP-MDS.

4,3 millions

de personnes, vivant en France
ou à l'étranger, perçoivent une
pension de réversion - d'un
régime de base ou complémen-
taire français.

Source : Études et Résultats. Drees,
février 2016.

587 000

personnes sont décédées en 2015 ;
il s'agit du niveau le plus élevé
depuis l'après-guerre.

Source : Insee Première n° 1581.

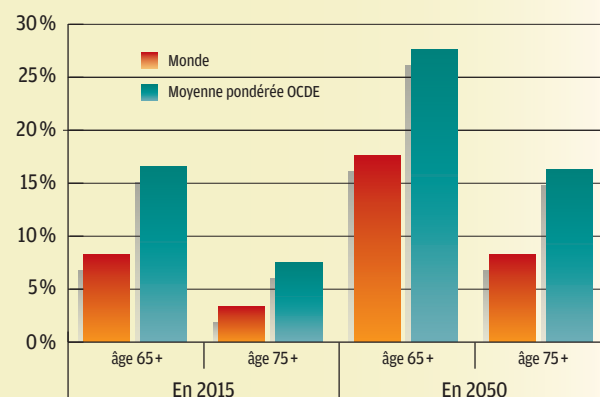
Du **23 au 28 mai**

**Les Rendez-Vous
de la Retraite**

Pourcentage des personnes âgées de plus de 65 ans et de plus de 75 ans dans la population totale

Le pourcentage d'individus âgés de 65 ans et plus va passer de 8 % de la population mondiale totale en 2015 à près de 18 % en 2050, et de 16 % à 27 % dans l'OCDE. Au sein de l'OCDE, le pourcentage de la population âgée de plus de 75 ans sera identique en 2050 à celui des plus de 65 ans aujourd'hui. Le vieillissement influe directement sur le financement des régimes de retraite par répartition puisqu'un nombre décroissant de personnes d'âge actif doit assurer le versement des retraites d'un nombre grandissant de personnes âgées. À terme, toutefois, même les régimes à cotisations définies ne seront pas épargnés par la baisse du potentiel de production de l'économie à laquelle l'évolution démographique pourrait donner lieu. ■■■■■

Source : COR - « Vieillesse, emploi et retraite : panorama international », février 2016 - Panorama des pensions 2015, OCDE.



COMMUNICATION

Les Rendez-vous de la retraite

« À quel âge, pourrai-je prendre ma retraite ? », « Combien aurai-je ? », « La retraite, je la prépare comment ? », « La retraite, est-ce que j'en aurai une ? » Pour répondre à toutes les questions que se posent les salariés sur leur future retraite et les renseigner sur les services mis à leur disposition, l'Agirc-Arrco et les groupes de protection sociale organisent dans 15 grandes villes*, les Rendez-vous de la retraite du 23 au 28 mai. Au programme : des conférences, des entretiens personnalisés dans les centres d'information retraite (Cicas), des chats dans la presse, etc.

Afin de relayer cette information auprès des salariés, nous mettons à votre disposition dans ce Mémento une affichette à apposer dans des espaces d'information. Elle est également téléchargeable sur le site www.agirc-arrco.fr dans deux formats.

Ces journées seront aussi l'occasion de découvrir tous les services mis à disposition par les groupes pour s'informer et prévoir sa future retraite, en particulier un simulateur pour une évaluation personnalisée de ses droits.

Retrouvez à partir du 9 mai toutes les informations et nos services sur www.rdv-retraite.agirc-arrco.fr

Parlez-en autour de vous ! ■■■■■

* Angers, Angoulême, Blois, Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Montpellier, Nantes, Orléans, Paris (intra muros), La Défense, Roubaix, Toulouse, Strasbourg.



ACTION SOCIALE

Lancement du nouveau Cahier du CCAH : "Être salarié et aidant"

La France compte plus de 8 millions d'aidants et, parmi eux, près de la moitié exercent une activité professionnelle. Le Comité national coordination action handicap (CCAHA) publie un nouveau numéro de ses Cahiers, consacré à la problématique des salariés qui, au quotidien, accompagnent une personne en situation de handicap.

Le CCAH a mené l'enquête auprès d'entreprises et de salariés aidants afin de recueillir leur témoignage et d'analyser leurs besoins. À ce jour, raconter son quotidien d'aidant sans avoir peur d'être jugé ou menacé dans son emploi semble une opportunité rarement offerte

sur le lieu de travail. Des solutions peuvent toutefois être mises en œuvre par l'entreprise, parmi lesquelles l'aménagement du temps de travail des salariés aidants.

Prendre en considération la situation des aidants et limiter le recours aux arrêts pour maladie représente un réel intérêt économique pour l'entreprise.

L'ouvrage montre également comment d'autres acteurs, notamment ceux de la protection sociale et du secteur associatif, se saisissent également de la question de la conciliation entre vie privée et vie professionnelle en proposant des solutions concrètes de répit ou d'accompagnement des aidants. La brochure est disponible en téléchargement sur le site.



sur le web : <http://www.ccah.fr>



COMMUNICATION

Travaux du COR sur les impacts de l'Accord du 30 octobre 2015 sur la retraite complémentaire

Suite à la parution dans les médias d'informations émanant d'un document de travail en cours du Conseil d'Orientation des Retraites (COR), plusieurs articles de presse indiquent à tort que l'accord Agirc-Arrco du 30 octobre 2015 engendrerait une baisse des futures pensions située entre 4,5 % et 18 %, selon les générations.

Un argumentaire a été rédigé par l'Agirc-Arrco et envoyé aux groupes de protection sociale pour répondre aux inquiétudes que ces articles ont pu créer chez les assurés. Trois questions sont traitées :

1. Plusieurs articles de journaux ont titré sur la baisse des pensions de retraite complémentaire. Suis-je concerné ?

L'accord des Partenaires sociaux du 30 octobre 2015 fait évoluer les règles pour tous les acteurs de la retraite complémentaire mais plusieurs situations sont à distinguer :

- si vous êtes retraité, la revalorisation de votre pension interviendra désormais au 1^{er} novembre et non plus le 1^{er} avril. De plus, vos pensions seront un peu moins revalorisées pendant 3 ans sans toutefois qu'il ne puisse y avoir de baisse de votre retraite ;
- si vous êtes futur retraité, né en 1957 ou après, et que vous remplissez les conditions du taux plein au 1^{er} janvier 2019, vous pouvez :
 - demander votre retraite au 1^{er} janvier 2019 : vous serez alors concerné par les abattements temporaires. Vous vous verrez appliquer un malus de 10 % sur votre pension de retraite complémentaire pendant 3 ans, soit une minoration provisoire de la pension globale de l'ordre de 50 € par mois, pour une pension moyenne mensuelle de 1 600 €.

- poursuivre votre activité pendant un an : vous ne subirez pas ces abattements temporaires et vous bénéficierez d'un gain de 65 € par mois pendant toute votre retraite, du fait de la surcote du régime de base et des points de retraite acquis pendant cette année.
- poursuivre votre activité pendant deux ans, vous pourrez bénéficier d'un bonus de 10 % sur votre pension de retraite complémentaire pendant un an, soit une majoration de 52 € par mois pour une pension moyenne mensuelle de 1600 €. De plus, vous bénéficierez d'un gain de 130 € par mois durant toute votre retraite, du fait de la surcote du régime de base et des points de retraite acquis pendant ces deux années.
- si vous êtes actif, vous serez impacté par l'augmentation du prix d'achat du point de retraite, reflet de l'allongement de l'espérance de vie.

2. Les chiffres publiés dans la presse et tirés du Conseil d'orientation des retraites (COR) sont-ils justifiés ?

Il est procédé à une addition uniforme de mesures relevant d'impacts :

- permanents (valeur d'achat du point, valeur de service du point) ;
- et temporaires (coefficients d'abattement temporaire de - 10 % uniquement pendant trois ans pour ceux liquidant à partir du 1^{er} janvier 2019 pour la génération 1957). Or, la minoration (pour les personnes qui n'en sont pas exonérées totalement ou partiellement) porte au plus sur trois années de retraite alors même que la pension est servie en moyenne pendant 28 ans.

3. Comment puis-je évaluer le montant de ma retraite ?

L'Agirc et l'Arrco mettront à disposition de l'ensemble des salariés, à partir de mai 2016, un simulateur de retraite à partir de leurs données réelles de carrière, ce qui permettra à chacun de pouvoir estimer le montant de sa retraite future en fonction de sa date de départ en retraite.



Le COR a rédigé un communiqué de presse
<http://www.cor-retraites.fr/IMG/pdf/doc-3317.pdf>
levant un certain nombre d'ambiguïtés.



TECHNIQUE ET FINANCIER

Arrco

En 2015, le régime de retraite complémentaire Arrco enregistre un résultat global déficitaire de 1,532 milliard d'euros. Les ressources de l'Arrco générées par les cotisations versées par les entreprises et les tiers (État, Unédic), s'élèvent à 42 milliards d'euros, en hausse de + 2,5 % par rapport à 2014.

Dans le même temps, les charges du régime, constituées des allocations versées aux retraités, représentent 47,1 milliards d'euros, en augmentation de 2,6 % par rapport à l'an passé.

Après transfert de solidarité de l'Arrco vers l'Agirc et versement de la contribution d'équilibre de l'AGFF⁽¹⁾, le régime constate un résultat technique déficitaire de 2,56 milliards d'euros, contre 3 milliards en 2014. La gestion des réserves permet de dégager des produits financiers de l'ordre de 1 milliard d'euros qui viennent réduire le déficit du régime.

Au final, le résultat global de l'Arrco enregistre un déficit de : - 1,532 milliard en 2015, contre - 1,142 milliard en 2014.

Agirc

Le régime de retraite des cadres Agirc présente en 2015 un résultat global en déficit de 1,487 milliard d'euros.

Les ressources de l'Agirc générées par les cotisations versées par les entreprises et les tiers (État, Unédic) s'élèvent à près de 19,6 milliards d'euros, soit une hausse de 2,6 % par rapport à 2014 dont 0,6 % dû à l'augmentation du taux de cotisation. Dans le même temps, les charges du régime, constituées des allocations versées aux retraités, représentent 24,3 milliards d'euros, en croissance de 2,4 % par rapport à 2014. Après transfert de solidarité de l'Arrco vers l'Agirc et versement de la contribution d'équilibre de l'AGFF⁽¹⁾, le régime de retraite des cadres

	Arrco	Agirc
Renseignements financiers pour l'année 2015 (en milliards d'euros)		
Ressources	42,088	19,647
Charges	47,107	24,343
Résultat technique avant transferts	- 5,019	- 4,696
Transferts financiers :		
- de l'Arrco vers l'Agirc	- 1,225	1,225
- contribution d'équilibre de l'AGFF	3,685	0,948
Résultat technique après transferts	- 2,559	- 2,523
Produits financiers	1,027	1,036
Résultat global de l'exercice	- 1,532	- 1,487

enregistre un résultat technique déficitaire de 2,5 milliards d'euros. La gestion des réserves permet de dégager des produits financiers de l'ordre de 1 milliard d'euros qui viennent réduire le déficit du régime.

Au final, le résultat global de l'Agirc enregistre un déficit en diminution d'un peu plus de 500 millions d'euros par rapport à l'an passé, - 1,487 milliard contre - 2 milliards en 2014. ■■■■■

(1) Association pour la gestion du fonds de financement de l'Agirc et de l'Arrco.



ÉCONOMIE ET STATISTIQUES

Les seniors et les réseaux sociaux

En 2014, près d'un Français sur deux est inscrit sur un réseau social en ligne. 58 % des internautes, soit 26 millions de personnes, déclarent participer à des réseaux sociaux. Les travaux de recherche menés par le CRÉDOC montrent que, s'ils sont restés longtemps l'apanage des jeunes et des catégories aisées, ces réseaux sont aujourd'hui très investis par les catégories modestes et les seniors ; les plus de 60 ans y sont plus présents et actifs que les catégories aisées. Ces nouveaux utilisateurs n'hésitent pas à poster des contributions et sont plus nombreux à faire figurer dans leur carnet d'adresses digital des personnes qu'ils n'ont jamais rencontrées « dans la vie réelle ».

Les catégories aisées, quant à elles, utilisent davantage les réseaux sociaux pour y puiser des contenus et consolider leur réseau de relations



en réactivant des liens avec des personnes perdues de vue depuis longtemps ou éloignées géographiquement.

Les réseaux sociaux en ligne renouvellent les formes de sociabilité et favorisent des liens moins engageants que des liens traditionnels, sans réussir nécessairement à combler un sentiment de solitude. Pour une minorité cependant, ces réseaux permettent d'amorcer des relations, amoureuses ou non, qui se traduiraient « dans la vie réelle ».

À découvrir sur Internet : ■■■■■



sur le web : <http://www.credoc.fr/pdf/4p/278.pdf>



AGENDA 2016

mai
10

- Journée d'information des commissions de contrôle AGIRC, ARRCO et GIE AGIRC-ARRCO

mai
12

- Bureau de l'Arrco
- Réunion commune des bureaux de l'Agirc et de l'Arrco
- Bureau de l'Agirc

mai
24

- Commission de contrôle du GIE Agirc-Arrco

mai
25

- Commission de contrôle de l'Arrco

mai
26

- Commission de contrôle de l'Agirc

juin
2

- Commissions informatiques de l'Agirc et de l'Arrco

29
juin

Rencontre des présidents, vice-présidents et des directeurs généraux des institutions de retraite complémentaire. Cette réunion est désormais ouverte aux membres des bureaux des conseils d'administration des institutions de retraite complémentaire.



NOMINATIONS

Ordre national de la Légion d'honneur

C'est avec un grand plaisir que nous avons appris la nomination dans l'Ordre national de la Légion d'honneur (décret du 25 mars 2016 paru au Journal Officiel du 27 mars 2016) :

- au grade de chevalier au titre du Ministère des affaires sociales et de la santé, de **Gérard Rivière**, président de la Cnav et représentant de la CGT-FO.
- au grade de chevalier au titre du Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social, de **Jean-Claude Guéry**, administrateur de l'Agirc, ancien membre du bureau de l'Agirc et ancien président de l'Apec, et exerçant les fonctions de conseiller auprès de la direction générale de la fédération des banques françaises (FBF).

ARRCO

Composition des instances

Le conseil d'administration de l'Arrco du 23 mars 2016 a désigné **Jean-Louis Cloutrier** (CFE-CGC) pour succéder à Serge Lavagna au sein du bureau. Il a également élu **Catherine Grandpierre-Mangin** (collège des employeurs) à la commission informatique en remplacement de **Jean-Pierre Gillet**.

AGIRC

Commission sociale

David Martin (collège des employeurs) a été désigné par le conseil d'administration de l'Agirc du 22 mars 2016 membre de la commission sociale (cf. Mémento n°133).



OUVRAGES

Soins de suite et de réadaptation : les personnes de 70 ans ou plus représentent la moitié des séjours

Le numéro 943 de la lettre de la Drees « Études et résultats » est parue en décembre dernier. On y apprend que les patients de 70 ans ou plus sont les plus nombreux à effectuer des séjours hospitaliers de soins de suite et de réadaptation (SSR). En 2011, ils représentaient plus de la moitié des séjours de SSR de l'année, soit 700 000 séjours pour près de 535 000 personnes. La moitié d'entre elles étaient âgées de 80 à 89 ans. Il s'agissait en majorité d'hospitalisation complète. Les deux tiers des personnes concernées étaient des femmes. Les fractures osseuses, les arthropathies, les difficultés à la marche et les démences sont les principales pathologies à l'origine de ces hospitalisations. Les patients y bénéficient d'actes de rééducation portant pour beaucoup sur la mobilisation articulaire et les déplacements (rééducation, réadaptation et entraînement à la marche ou à la déambulation avec aides techniques et transferts). À l'issue des séjours de SSR, plus des deux tiers des personnes regagnent leur domicile ou intègrent un substitut de domicile (établissement d'hébergement pour personnes âgées (Ehpad), maison de retraite, etc.). 13 % des séjours se terminent par une orientation vers un service de médecine ou de chirurgie et 5 % par un décès.

Fabienne Coquelet, « Soins de suite et de réadaptation : les personnes de 70 ans ou plus effectuent la moitié des séjours », *Études et Résultats*, n°943, Drees, Paris.